

Règlement du Challenge LIFCO 2012

ARTICLE 1

- Le challenge est un classement des seuls coureurs de la LIFCO participant aux courses régionales du calendrier voir article 3. Seuls les coureurs figurant sur le listing de la ligue le jour de la course marquent des points.
- Les coureurs sont classés par circuit. Le classement se fait par cumul des 4 meilleurs résultats en points d'un coureur. (voir formule article 4).
- En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves, le classement final se fait sur la moitié des courses + une.
- Une seule course suffit à être classée.
- Sauf sur dérogation de la LIFCO, toutes les épreuves sont inscrites au Classement National.

ARTICLE 2

- 7 circuits sont proposés aux coureurs.
- La correspondance entre catégories et circuits est la suivante :

Circuits	Longueur maximum	Niveaux techniques	Hommes	Temps en minutes	Femmes	Temps en minutes
A	11 Km	5 – 6	H 21 / H 20 H35	65'/70'		
B	9 Km	5	H18 / H40 H45	60' / 65'		
C	7,5 Km	5	H50 / H55	55'/ 60'	D21/D20 /D35	60'/65'
D	6 Km	4 – 5	H16 / H60	45' / 50'	D18 / D40 / D45	55' /60'
E	4 Km	4	H65 et +	35' / 40'	D16 D50 / D55 / D60 et +	40' /50'
F	4 Km	3	H 14	35' / 40'	D14	40' /50'
G	3 Km	1 – 2	H10 / H12	25' /30'	D10 /D12	30' /35'

Distance pour une RK de 260

- Un circuit Jalonné sera proposé, tout coureur ayant terminé classé obtiendra forfaitairement 10 pts.

Circuit J	1000 m topo 2500 m jalonné	simple	Hors classements
-----------	-------------------------------	--------	------------------

- Les cartes seront imprimées à l'avance et distribuées au départ.

ARTICLE 3

- Le calendrier du challenge compte 7 courses. Il est publié au début de la saison.

ARTICLE 4 : Attribution des points

- L'attribution des points : 100 points attribués pour le vainqueur du circuit de sa catégorie et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombre de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 100 (exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera $60' : 100 \times 100 = 60$ points.
- Des coefficients sont appliqués aux points marqués selon comment le coureur se sous-classe par rapport au circuit de sa catégorie.

Circuit Officiel	Circuit Couru						
	A	B	C	D	E	F	G
A	1	0.7	10 pts	10 pts	10 pts	10 pts	10 pts
B		1	0.7	10 pts	10 pts	10 pts	10pts
C			1	0.7	10 pts	10 pts	10 pts
D				1	0.7	10 pts	10 pts
F					1	0.7	10 pts
F						1	0.7
G							1

- Les coureurs sous classés marquent des points par rapport au temps du meilleur de la catégorie de référence du circuit sur lequel ils courent.

Exemple :

circuit	Temps 1er	Nom	Catégorie	Temps	Points
B	60'	Gérard	H35	65'	$60 : 65 * 100 * 0.7 = 64.61$ pts car il est sousclassé d'une catégorie
B	60'	Odile	D21	68'	$60 : 68 * 100 = 88.22$ pts surclassée

- Les surclassements autorisés sont ceux :
 - validés par la FFCO et mentionnés sur la licence,
 - autorisés d'une catégorie pour les jeunes sur liste Haut-Niveau
 - permis pour les coureurs ayant fourni au secrétariat fédéral un certificat de surclassement (suivant le modèle indiqué dans le règlement administratif de la FFCO). Pour les catégories II et III la LIFCO fournira aux organisateurs et aux arbitres une liste comme ci-dessous Les sous-classements sont autorisés

Nom Prénom	Catégorie FFCO	Surclassement	Circuit	Justificatif
EXEMPLE Julie	D16	D18	D	Pôle espoir
MODELE Laurent	H50	H40	B	C. M. fourni

ARTICLE 5

- Points organisateurs : pour sa participation à l'organisation d'une course un coureur marque 100 % des points de sa meilleure course. Les « points organisateurs » ne peuvent être obtenus qu'une seule fois par le coureur dans une saison. 20 organisateurs au maximum par course marquent des points y compris le contrôleur.

ARTICLE 6

- Le classement des clubs reprend tous les points marqués par les 5 meilleurs coureurs hommes et 5 meilleures dames du club par circuit au classement final des courses régionales (y compris les points organisateurs).
- Dans le cas où un coureur est classé sur plusieurs circuits seul son meilleur total compte pour le classement club.

ARTICLE 7

- Arbitrage (selon RC fédéral défini pour les courses CN) : un délégué-arbitre, désigné par la Ligue veille au bon déroulement de l'épreuve.
- Dans le cas d'une faute imputable à l'organisateur, il est attribué aux coureurs des points organisateurs.

ARTICLE 8

- Les résultats devront être envoyés dans les 8 jours sous format HTM (Classement par circuit, Simple et S.I.) au responsable du classement LIFCO (J. Rora), avec copie au CTRS et au Secrétariat.

ARTICLE 9

- La LIFCO est seule juge en cas de litige au vu d'un rapport écrit sur ce litige ; à déposer dans un délai de 30 jours maximum après la dernière Régionale.

ARTICLE 10

- Récompenses : Les 3 premiers au scratch de chaque circuit seront récompensés à l'issue de la dernière course du Challenge. Exception sur les circuits D et E, récompenses par catégorie (3 premiers) de la manière suivante ; circuit D (3 H16 et 3 H60, 3 D18 et 3 D40 / D45), circuit E (3 H65+, 3 D16 et 3 D50+)

En cas d'ex-aequo le 5^{ème} meilleur résultat sera pris en compte, si cela est toujours insuffisant, les suivants seront pris en compte.